



FAVORIT SANTE

INFORMATIONS DESTINÉES AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE ASSURANCE DES SOINS.

Parce que la santé passe avant tout

SWICA

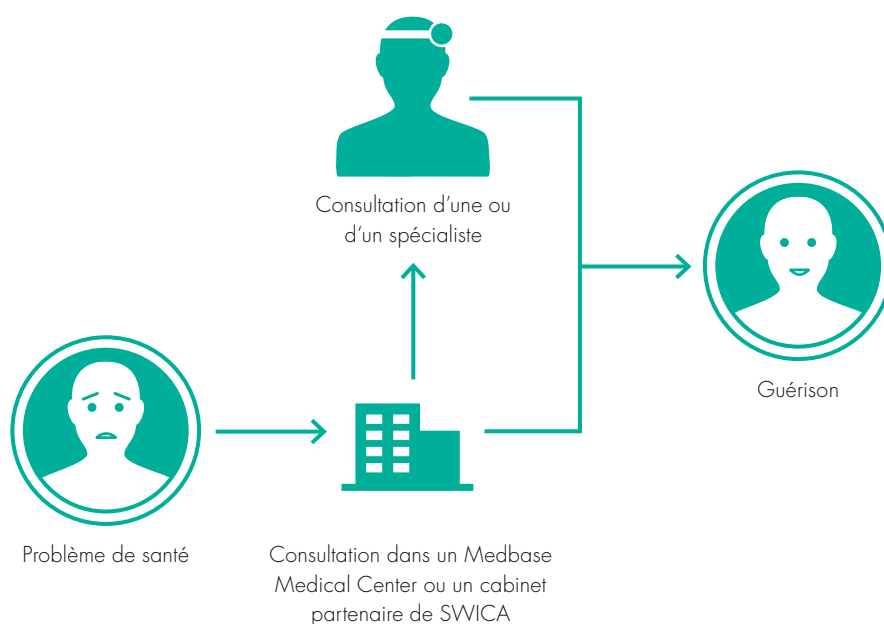
FAVORIT SANTE: LE MODÈLE D'ASSURANCE DE BASE ÉTENDU.

En optant pour FAVORIT SANTE, vous avez choisi une variante très prisée de l'assurance obligatoire des soins, qui vous garantit une couverture étendue et une prise en charge médicale globale.

Avec FAVORIT SANTE, SWICA vous fait bénéficier d'une remise attrayante sur les primes rendue possible grâce aux deux raisons suivantes: vous donnez la préférence à des traitements économiquement avantageux et vous vous comportez de manière responsable face à l'offre de prestations médicales. Concrètement, cela signifie que les engagements ci-dessous font partie intégrante de votre contrat d'assurance.

VOILÀ COMMENT FONCTIONNE FAVORIT SANTE

- À chaque nouveau problème de santé, vous vous adressez à votre Medbase Medical Center ou à votre cabinet partenaire de SWICA.
- Vous discutez avec votre médecin de la procédure à suivre, comme le choix d'une ou d'un spécialiste, d'un hôpital ou d'autres mesures thérapeutiques.



QUESTIONS ET RÉPONSES.

OÙ SE TROUVENT LES CENTRES DE SANTÉ ET LES CABINETS PARTENAIRES?

Vous trouverez la liste en vigueur en ligne, à l'adresse: swica.ch/repertoires

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE?

Adressez-vous, en premier lieu, à votre centre de santé. En dehors des heures d'ouverture, contactez le centre de télémédecine santé24 au numéro +41 44 404 86 86 ou le service des urgences médicales de votre commune. Informez dès que possible votre centre de santé du traitement d'urgence.

DANS QUELLES SITUATIONS N'EST-IL PAS NÉCESSAIRE DE CONSULTER VOTRE CENTRE DE SANTÉ OU VOTRE CABINET PARTENAIRE?

- › En cas d'urgence
- › Les enfants mineurs peuvent se rendre chez la ou le pédiatre sans consultation préalable de leur médecin de famille
- › En cas de consultations chez l'ophtalmologue ou la ou le gynécologue
- › En cas de traitements reçus durant un séjour temporaire à l'étranger

QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LES CLAUSES DE VOTRE CONTRAT?

Lorsqu'une personne assurée enfreint à plusieurs reprises les conditions prévues, SWICA a le droit de l'exclure de l'assurance FAVORIT SANTE pour la fin d'un mois civil. Cette mesure entraîne automatiquement le passage à l'assurance STANDARD conventionnelle.



OÙ OBTENIR UN COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR VOTRE ASSURANCE MALADIE OU ACCIDENTS?

Pour toute question concernant votre couverture d'assurance, veuillez vous adresser à votre service clientèle SWICA 7x24 h, au numéro indiqué sur votre carte d'assurance SWICA ou sur votre police. Vous trouverez aussi d'autres informations en ligne, à l'adresse: swica.ch

Le versement des prestations est régi par les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions spéciales (CS) dont la date d'édition figure sur votre police d'assurance.

DISPONIBLES À TOUT MOMENT

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE SWICA.

MYSWICA



LE TRAITEMENT NUMÉRIQUE DES QUESTIONS D'ASSURANCE

- › Carte d'assurance numérique
- › Aperçu individuel des prestations
- › Scanner et envoyer les factures en ligne
- › Envoyer des messages au service clientèle
- › Toutes les données personnelles d'assurance, y compris les prestations

swica.ch/myswica

BENEVITA



LE COACH SANTÉ NUMÉRIQUE ASSORTI D'UN SYSTÈME DE BONUS

- › Des contenus intéressants et des conseils sur le thème de la santé
- › Des challenges quotidiens motivants
- › Des points à cumuler pour bénéficier d'offres et de réductions attrayantes

swica.ch/benevita

BENECURA



LE CONSEIL SANTÉ NUMÉRIQUE ASSORTI DU SYMPTOMCHECK

- › SymptomCheck et CheckPrévention assortis de recommandations personnalisées
- › Dossier santé pour l'archivage sécurisé de vos données et documents
- › Répertoire des spécialistes
- › Lexique médical et des médicaments

swica.ch/benecura

Téléchargez maintenant toutes les applications SWICA:



À VOTRE SERVICE 365 JOURS PAR AN, 24 HEURES SUR 24.

Téléphone 0800 80 90 80 / swica.ch

SWICA